



## Conseil d'établissement

École au Trésor-du-Boisé

Séance ordinaire du 3 octobre 2023

Microsoft TEAMS

18h30 à 20h30

### Procès-verbal

#### Sont présents

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Mona Beaunoyer	Présidente 2022-2023
2	Mme Josée Blais	Représentante des parents
3	Mme Davigh	Représentant de parent substitut
4	Mme Fatou Diop	Représentante des parents
5	M Mounir Mechmach	Représentant des parents
6	M Thimothée Poisot	Représentant des parents
1	Mme Mélanie Binette	Enseignante
2	Mme Jeanne Fiola	Enseignante
3	<i>Vacant</i>	Enseignant
4	<i>Vacant</i>	Enseignant
5	Mme Geneviève Lemay-Lapointe	Technicienne du service de garde
6	Mme Chadia Abou Jaoude	Un membre du personnel de soutien
7	<i>Vacant</i>	Représentant de la communauté

#### Seront également présents à la table du conseil :

	Mme Chantal Mayrand	Directrice de l'école
	Mme Maude Dumouchel-Lefebvre	Directrice adjointe de l'école

#### Sont absents

1	Mme Stéphanie Houle	Directrice adjointe de l'école
2	Mme Badra Makour	Représentante des parents
3		
4		
5		
6		

#### 01 La convocation, le quorum et les présences :

026-CÉ 23/24 - 01	CONSIDÉRANT QUE	Conformément à l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.  1988, c. 84, a. 61; 1997, c. 96, a. 13.
----------------------	-----------------	---

	EN CONSÉQUENCE	Madame Mona Beaunoyer, présidente du conseil d'établissement 2022-2023, ouvre la séance à 18h34, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.
--	----------------	--

<b>02</b>	<b>Question(s) du public :</b>	
	Il n'y a pas de question du public.	

<b>03</b>	<b>Adoption de l'ordre du jour :</b>	
026-CÉ 23/24 - 02	CONSIDÉRANT QUE	La directrice et la présidente 2022-2023 ont élaboré un projet d'ordre du jour; que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Mona Beaunoyer; il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 3 octobre 2023.

Durée	No	Sujet	Objet
05 min.	<b>01</b>	a) Adoption de l'ouverture par la présidente (2021-2022); b) Présences – vérification du quorum	<i>ADOPTION</i> <i>CONSTAT</i>
15 min.	<b>02</b>	<i>Questions du public</i>	<i>INFORMATION</i>
02 min.	<b>03</b>	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>ADOPTION</i>
05 min.	<b>04</b>	Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022	<i>INFORMATION</i>
05 min.	<b>05</b>	<i>Suivis au procès-verbal</i>	<i>INFORMATION</i>
10 min.	<b>06</b>	Les Rapports et la Reddition de comptes : a. Rapport de la directrice; b. Rapport du Service de garde;	<i>INFORMATION</i>
<u>67 min.</u>	<b>07</b>	Travaux du conseil :	<i>INFORMATION</i>

05 min.		a. <a href="#">Formation obligatoire pour tous</a> (LIP. Art. 53 et 70);	<i>INFORMATION</i>
03 min.		b. Dénonciation du conflit d'intérêts (LIP, art. 53 et 70);	<i>ADOPTION</i>
10 min.		c. Choix de la présidence et de la vice-présidence (LIP. art. 56 et 107);	<i>ADOPTION</i>
		d. Choix de la secrétaire;	<i>ADOPTION</i>
05 min.		e. Nomination des représentants de la communauté (LIP. Art. 42)	
		f. Fonction des membres substitués;	<i>INFORMATION</i>
05 min.		g. Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel (LIP. 67 et 108);	<i>ADOPTION</i>
05 min.		h. Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil (LIP.art.66 et 108);	<i>ADOPTION</i>
15 min.		i. Approbation de sorties de nos élèves dans le voisinage;	<i>APPROBATION</i>
		j. Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (LIP. Art. 87)	<i>APPROBATION</i>
10 min.		k. Activités parascolaires	
05 min.		l. Profil de compétences et critères de sélection pour la nomination d'une direction d'établissement.	<i>INFORMATION</i>
02 min.			<i>INFORMATION</i>
05 min.	09	<b>Affaires nouvelles :</b>	<i>INFORMATION</i>
05 min.	10	<b>Levée de la séance</b>	<i>ADOPTION</i>
10 min	11	<b>Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la commission scolaire.</b>	<i>INFORMATION</i>

04	<b>Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023:</b>	
	PRÉAMBULE	Madame Mona Beaunoyer, présidente du conseil d'établissement 2022-2023, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT	Que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	Mme Mayrand nous informe que le procès-verbal du 6 juin a été adopté lors de l'Assemblée générale de parents. Se référer au procès-verbal du 7 septembre 2023.

05	<b>Suivi(s) au procès-verbal :</b>	
	- Aucun suivi	

06	<b>Les rapports et les redditions de comptes :</b>	
----	--	--

**P1 – Points d'information de la direction :**

a)	<b>Moyens de pression des enseignants et des professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Mayrand informe que les enseignants et le personnel de soutien ont débuté des moyens de pression (renouvellement de leur convention collective).</li> </ul>
	<b>Rentrée scolaire 2023-2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Mayrand informe que les enfants ont adoré manger de la pizza lors de la fête de la rentrée.</li> </ul>
	<b>Sécurité des élèves sur le chemin de l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Mayrand explique la problématique en lien avec la sécurité des élèves à l'arrivée et à la sortie des classes. En conséquence, des changements apportés.</li> </ul>
	<b>Partenariat écoles franco-québécoises 2023-2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le partenariat dans le cadre des écoles franco-québécoises se poursuit.</li> </ul>

	<p><b>Photo scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Mayrand informe le conseil d'établissement des dates pour les photos scolaires.</li> </ul>
--	--

P2 – Points d'information du service de garde :

b)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Geneviève Lemay-Lapointe explique le tarif lors des journées pédagogiques. Il y a toujours l'option de rester à l'école pour un prix de base avec un service de qualité.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Lemay-Lapointe informe que service de garde reste toujours un organisme à but non-lucratif.</li> </ul>

**07 Les travaux du conseil d'établissement ;**

<b>07-a)</b>	<b>Formation obligatoire pour tous (LIP. Art.53 et 70)</b>
	<p>Madame la directrice, informe les membres du conseil au sujet de la formation obligatoire concernant le conseil d'établissement qui doit être faite, de façon autonome, d'ici la fin du mois de juin 2024.</p> <p>(Capsules vidéo, fiches thématiques sur le site du ministère du Québec) Les membres devront signer une attestation disant qu'ils ont complété la formation, de bonne foi. Si les membres désirent les documents imprimés, ils doivent en faire la demande à Mme Mayrand par courriel.</p>

<b>07-b)</b>	<b>Dénonciation du conflit d'intérêts (LIP, Art. 53 et 70)</b>
	<p>Mme Mayrand, directrice d'établissement, informe les membres du conseil qu'ils doivent signer l'attestation de dénonciation du conflit d'intérêts.</p> <p>Madame Mayrand informe qu'elle enverra aussi le formulaire aux représentants substitués.</p>

<b>07-c)</b>	<b>Choix de la présidence et de la vice-présidence (LIP. Art. 56 et 107)</b>	
026-CÉ 23/24 - 02	PRÉAMBULE	Mme Mayrand, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'élire la présidence et la vice-présidence pour l'année 2023-2024.
	CONSIDÉRANT	Que le conseil d'établissement choisit son/sa président(e) et son/sa vice-président(e) parmi les membres visés aux paragraphes 3 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 102 et qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire;
	EN CONSÉQUENCE	Par acclamation madame Mona Beaunoyer est élue comme présidente du conseil d'établissement et monsieur Timothée Poisot comme vice-présidente. Il est résolu à l'unanimité;

	D'ADOPTER	La présidence de Madame Mona Beaunoyer et la vice-présidence de Monsieur Timothée Poisot pour l'année scolaire 2023-2024 sont élus par acclamation.
--	-----------	---

<b>07-d)</b>	<b>Choix de la secrétaire</b>	
026-CÉ 23/24 - 03	PRÉAMBULE	Madame Mayrand, directrice, propose que Mme Maude Dumouchel Lefebvre, directrice adjointe et Madame Stéphanie Houle soient les secrétaires pour le conseil d'établissement 2023-2024;
	CONSIDÉRANT	Que les directrices-adjointes aient accès aux différents dossiers et qu'elles aient une connaissance de la Loi de l'instruction publique.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Josée Blais et appuyé par Madame Mélanie Binette, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	La nomination de Mme Maude Dumouchel Lefebvre et Madame Stéphanie Houle, directrices adjointes, comme secrétaires du conseil d'établissement 2023-2024.

<b>08-e)</b>	<b>Nomination des représentants de la communauté (LIP. Art. 42)</b>	
026-CÉ 23/24 - 04	PRÉAMBULE	Madame Mayrand, directrice, informe que le poste de représentant de la communauté est encore ouvert. Elle propose que, si un membre de la communauté veut s'ajouter en cours d'année, nous allons pouvoir l'élire le moment venu.
	CONSIDÉRANT	Que, pour le moment, il n'y a pas d'intervenante communautaire à l'école au Trésor-du-Boisé.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Mona Beaunoyer et appuyé par Madame Fatou Diop, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Lors des prochaines rencontres du conseil d'établissement, la nomination du représentant de la communauté 2023-2024, si représentant il y a.

<b>07-f)</b>	<b>Fonction des membres substitués</b>	
	Madame Mayrand, directrice d'établissement, informe les membres du conseil d'établissement sur les fonctions des membres substitués.	

07-g)	Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel (LIP.67 et 108)	
026-CÉ 23/24 - 05	PRÉAMBULE	Madame Mayrand, directrice d'établissement, propose aux membres du conseil d'établissement l'établissement des règles de régie interne. En ce qui concerne l'établissement du calendrier des séances du conseil et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel (LIP.67 et 108), les dates des prochaines séances seront revues à la suite des directives de la révision du <i>Projet éducatif</i> . De plus, pour des approbations ponctuelles, nous pourrions procéder à une adoption par courriel.
	CONSIDÉRANT	Que conformément aux articles ART.67 et 108, le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire. Le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école. À moins que les règles de régie interne n'en disposent autrement, l'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres et à leurs substituts au moins trois jours avant la tenue de la séance.
	EN CONSEQUENCE	Sur proposition de Mme Jeanne Fiola et appuyé par Mme Mélanie Binette, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	En modifiant les points à changer dans les règles de régie interne à la suite d'un échange : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La possibilité d'approbation par courriel entre deux séances.</li> <li>- Que les séances du conseil d'établissement soient toutes tenues en virtuel, sauf la dernière qui devra être discutée ultérieurement.</li> <li>- Calendrier des séances : <ul style="list-style-type: none"> <li>3 octobre 2023</li> <li>7 novembre 2023</li> <li>27 février 2024</li> <li>16 avril 2024</li> <li>7 mai 2024 (rencontre facultative)</li> <li>4 juin 2024</li> </ul> </li> <li>- Les rencontres débuteront à 18h30 et se termineront au plus tard à 20h30.</li> </ul>

07-h)	Règles de fonctionnement du service de garde 2023-2024	
026-CÉ 23/24 - 06	PRÉAMBULE	Madame Mayrand présente les règles de fonctionnement du service de garde 2023-2024

	CONSIDÉRANT	Le conseil d'établissement adopte les règles de fonctionnement du service de garde en considérant les ajouts particularités à l'école au Trésor-du-Boisé.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Mona Beaunoyer et appuyé par Madame Josée Blais, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ensemble des règles de fonctionnement du service de garde 2023-2024 avec les ajustements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les changements en lien avec la tarification, soit l'uniformisation de la tarification.</li> <li>- Les frais sont chargés aux familles même si les élèves s'absentent pour des raisons de vacances.</li> </ul>

07-i)	Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil (LIP. Art. 66 et 108)	
026-CÉ 23/24 - 07	PRÉAMBULE	Madame Mayrand, directrice d'établissement, propose aux membres du conseil d'établissement l'établissement le budget annuel de fonctionnement du conseil.
	CONSIDÉRANT QUE	Le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte au centre de services scolaire. Le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par le centre de services scolaire.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Monsieur Poisot et appuyé par Madame Binette, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Que l'entièreté du montant sera remis au conseil d'élèves et qu'un représentant du conseil d'élèves vienne effectuer une reddition de compte des dépenses en cours d'année scolaire, lors d'une séance du conseil d'établissement.

07-j)	Présentation et suivi du projet éducatif (LIP. Art. 74 et 109)	
	Madame Mayrand informe que le CÉ sera consulté.	



<b>07-k)</b>	<b>Approbation de sorties de nos élèves dans le voisinage (LIP. Art. 87)</b>	
026-CÉ 23/24 - 08	PRÉAMBULE	Madame Mayrand, directrice d'établissement, propose aux membres du conseil d'établissement l'établissement d'approuver les sorties des élèves dans le voisinage.
	CONSIDÉRANT QUE	Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la directrice de l'école des activités éducatives qui nécessitent un déplacement des élèves à l'extérieur des locaux de l'école.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Mona Beaunoyer et appuyé par Madame Jeanne Fiola, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPOUVER	Tel que déposé, la proposition de sorties des élèves dans le voisinage en sortant du périmètre du terrain de l'école (ex. l'aréna, les cours d'EPS dans les parcs dans le voisinage, club de couse, enseignement à l'extérieur, bibliothèque, CENTS, etc.)

<b>07-l)</b>	<b>Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (LIP. Art. 87)</b>	
026-CÉ 23/24 - 09	PRÉAMBULE	Madame Mayrand, directrice d'établissement, propose aux membres du conseil d'établissement d'approuver toutes les sorties éducatives 2023-2024 qui sont présenté dans le document 026_2023-2024_Activités Intégrées.
	CONSIDÉRANT QUE	Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée, par la direction d'établissement, des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ainsi que les frais de service de garde chargés aux parents lors des journées pédagogiques;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Madame Mona Beaunoyer et appuyé par Madame Josée Blais il est résolu à l'unanimité;
	D'APPOUVER	Tel que déposé, la proposition de la programmation de toutes les activités intégrées présentes dans le document. Ajouter verbalement : Le cross-country prévu le 5 octobre pour certains élèves pour un coût chargé aux parents de 35\$.

07-m)	Activités parascolaires
	<p>Activité parascolaire proposé par Monsieur Salim Cherdou pour l'entraînement (16 séances de 90 minutes) et la participation au tournoi du RSEQ 28 mars 2024 au prix de 217,84\$.</p> <p>Sur proposition de Mme Fatou Diop et appuyé par Mme Josée Blais, il est résolu à l'unanimité</p>

08	Affaires nouvelles
	<p>- Album des finissants 23-24 qui sera chargé aux parents au coût de 28,27\$ plus taxe.</p> <p>Sur proposition de Mme Mona Beaunoyer et appuyé par Mme Fatou Diop, il est résolu à l'unanimité.</p>

09	Levée de la séance :
026-CÉ 23/24 - 10	<p>CONSIDÉRANT            Que l'ordre du jour est épuisé;</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE      Sur proposition de madame Jeanne Fiola et appuyé par madame Fatou Diop, il est résolu à l'unanimité;</p>
	<p>DE LEVER                L'assemblée de la séance ordinaire à 20h14.</p>

11	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire :
	Aucune information puisque M. Haouari et Mme Saidi étaient absents.